

A remettre et à vérifier avec l'agent d'accueil.
Les dossiers incomplets seront refusés.

- Fiche d'inscription datée et signée
Merci de préciser le niveau scolaire de l'élève pour la rentrée 2023 et l'établissement fréquenté
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Copie du livret de famille
- Photocopie de la carte de quotient pour les couronnais
- Droits d'inscriptions (de préférence règlement à l'accueil par CB)
Pour les nouveaux inscrits, les droits d'inscriptions devront être réglés après les séances d'essai
Attention, aucun remboursement des droits d'inscriptions n'est possible.

IMPORTANT

- * L'inscription au Conservatoire n'est validée qu'après le règlement des droits d'inscription.
- * 2 cours d'essai sont proposés pour les nouveaux inscrits dans une discipline. À l'issue de ces 2 essais, nous vous demandons de confirmer ou non l'inscription de l'élève auprès du secrétariat (*règlement des droits d'inscription le cas échéant*).
- * Vous vous engagez à régler l'année complète même en cas d'arrêt d'activité(s) en cours d'année. Les appels de cotisation sont envoyés trimestriellement (*novembre, février, mai*). Si vous en formulez la demande, des échéanciers mensuels peuvent être mis en place.
- * À défaut de justificatifs, le tarif « extérieur » sera systématiquement appliqué.
- * Pour les couronnais, nous vous rappelons que les cartes de quotient sont à renouveler chaque année. N'oubliez pas de présenter cette nouvelle carte à l'agent d'accueil du Conservatoire dès réception.
- * La facturation du 4^e trimestre (juillet) ne concerne que les locations d'instruments.
- * Dans un souci d'efficacité, d'économie et de respect de l'environnement, le Conservatoire communique régulièrement par **messagerie électronique** (dossier de l'élève, annonces de concerts, dates de répétition, etc.). Il est donc essentiel de nous fournir une adresse valide et consultée !
- * Pour **tous les spectacles du CRD**, les réservations sont indispensables (même si l'élève participe).
Pensez à réserver !

MON EMPLOI DU TEMPS:



Courant août, un courrier vous sera adressé vous précisant les modalités pour la rentrée de septembre 2023.

Pour les nouveaux élèves ayant déjà une pratique instrumentale, des tests d'entrée seront organisés début septembre afin d'évaluer le niveau des candidats et ainsi proposer un cursus adapté.

Pour les élèves extérieurs, l'inscription sera confirmée en fonction des places disponibles début septembre.